

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
4 juin 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 11.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2018 - Ordre du jour - Procès-verbal de la dernière Assemblée générale - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Apport spécial sur les prises de participation - rapport du comité de rémunération - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et compte de résultat au 31.12.2017 - Décharge aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier, en date du 25 avril 2018, transmis par la S.C.R.L. "Aqualis" informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 5 juin 2018;

Vu les statuts de la S.C.R.L. "Aqualis";

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation modifié par le décret du 29 mars 2018 en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 31 mai 2018;

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2018 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver le P.V. de la séance du 29 novembre 2017;
- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration;
- d'approuver le rapport spécial sur les prises de participation;
- d'approuver le rapport du comité de rémunération;

- d'approuver le rapport du Collège des contrôleurs aux compte;
- d'approuver le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2017;
- de donner décharge aux administrateurs;
- de donner décharge aux contrôleurs aux comptes;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale concernée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARNION